

REPRISE DE CARTE 2022
BULLETIN D'ADHÉSION 2022

N'attendez plus, adhérez au SNUDI FO pour vous informer, pour vous défendre, pour vous organiser !
De plus, 66% de votre cotisation sont déductibles du montant de votre impôt. Le syndicat vous envoie
chaque année une attestation fiscale.

A l'adhésion, chaque adhérent s'acquitte d'une **carte syndicale** (17 euros annuels) et de **timbres mensuels** (cotisations au verso).

L'adhésion s'applique pour **l'année civile**.

Nom : Prénom :

Corps : Instit. PE HC Cl. Except. Retraité(e)

Fonction : Adjoint Directeur PEMF Remplaçant AESH Autre

Échelon : depuis le/...../.....

Quotité : temps plein 50% 75% 80%

Adresse personnelle :

Code postal : Commune :

Téléphone : Courriel :

École / commune :

♦ Je prends ma carte à 17€.

♦ Je paie mes timbres mensuels (cotisations au dos).

Je travaille à 100% : 12 timbres à + 17€ (carte) =

Je travaille à 80% : 10 timbres à + 17€ (carte) =

Je travaille à 75% : 9 timbres à + 17€ (carte) =

Je travaille à 50% : 6 timbres à + 17€ (carte) =



Le premier versement inclut le prix de la carte + un timbre minimum.
Le dernier versement intervient LE 10 DECEMBRE AU PLUS TARD.

Ton adhésion inclut la réception du journal « Le Combat Social » en version numérique (gratuit). Pour recevoir la version « papier », l'abonnement est de 6.50 euros (à régler à part, chèque à l'ordre du SNUDI FO 49)

Je souhaite recevoir par courrier « Le Combat Social », je paie 6.50 euros au SNUDI FO 49.

Date : / /20....

Signature :



Confédération Générale du Travail Force Ouvrière
Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle

Syndicat National Unifié des Directeurs, des Instituteurs,
des Professeurs des écoles de l'Enseignement Public

Force Ouvrière

Syndicat Départemental du Maine-et-Loire

Tableau des cotisations 2022

	Echelons	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	
Instituteurs	Timbre mensuel						10,86 €	11,46 €	12,06 €	12,86 €	14,26 €	
Professeurs des écoles	Timbre mensuel	10,16 €	10,76 €	11,36 €	11,96 €	12,86 €	13,66 €	14,66 €	15,76 €	17,06 €	18,16 €	
PE hors classe	Timbre mensuel			18,46 €	19,66 €	21,06 €	21,44 €	COTISATIONS ANNUELLES AESH : 53€ PES : 101€ RETRAITES : 140€				
PE classe exceptionnelle	Echelons	2	3	4	HEA1	HEA2	HEA3					
	Timbre mensuel	19,18 €	20,23 €	21,67 €	23,23 €	24,14 €	25,36 €					
Majorations		Directeurs 2-4 cl		Directeurs 5-9 cl		Directeurs 10 cl et +						
	Timbre mensuel	+ 0,70 €		+ 0,80 €		+ 1,40 €						

⇒ Vous pouvez effectuer votre règlement en respectant un multiple du prix du timbre :

- En 12 chèques maximum à l'ordre de : SNUDI FO 49, en indiquant, au dos des chèques, les mois au cours desquels vous souhaitez qu'ils soient encaissés ;
- Par un ou plusieurs virements (Merci de nous indiquer l'objet de vos virements : 1 ou x mois) grâce au RIB ci-dessous.

Dernier virement de l'année au 10 décembre au plus tard

Rappel : 66% de votre cotisation sont déductibles du montant de votre impôt. Le syndicat vous envoie chaque année une attestation fiscale.

	BANQUE POPULAIRE GRAND OUEST		Titulaire du compte SNUDI FO 14 PLACE IMBACH 49100 ANGERS		
	Relevé d'identité bancaire / Bank details statement				
IBAN (International Bank Account Number) FR76 1380 7008 4606 0196 9302 496		BIC (Bank Identification Code) CCBPPFRPPNAN			
Code Banque 13807	Code Guichet 00846	N° du compte 06019693024	Clé RIB 96	Domiciliation/Paying Bank BPGO ANGERS FOCH	